

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

*(Handwritten signature)*

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

Arrêté n° 6535 /MFPTSS/DGFP  
portant promotion à deux (2) ans au titre de l'année  
2021 de monsieur **MAHONDZA-MPAKA Aimé  
Serge**, administrateur des cadres de la catégorie I,  
échelle 1 des services administratifs et financiers -SAF-  
(administration générale).

*6<sup>e</sup> Echelon*

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE



- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers -SAF- ;
- Vu le décret n° 65-170 du 25 juin 1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
- Vu le décret n° 2010-818 du 31 décembre 2010, abrogeant les dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;
- Vu le décret n° 2010-819 du 31 décembre 2010, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2016-284 du 10 octobre 2016, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux recrutements et à la gestion des carrières des agents civils de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021, portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;
- Vu ensemble les décrets n°s 2021-301 du 15 mai 2021 et 2021-302 du 16 mai 2021, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le procès-verbal de la commission administrative paritaire réunie à Brazzaville, le 15 février 2021.

**ARRETE**



**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur **MAHONDZA-MPAKA Aimé Serge**, administrateur de 5<sup>e</sup> échelon, indice 1210 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale), en service à la direction générale du partenariat au développement, est promu à deux (2) ans au titre de l'année 2021, au 6<sup>e</sup> échelon, indice 1330 pour compter du 22 novembre 2021.

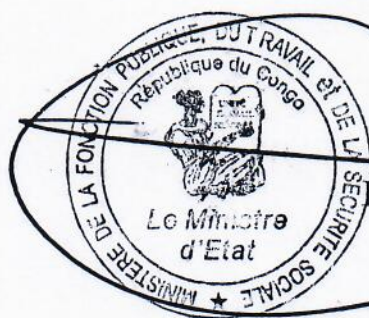
**Article 2** : Le présent arrêté qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus dessus indiquée, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

*[Handwritten signature]*

Brazzaville, le 19 juillet 2022

**AMPLIATIONS**

JORC	2
DGFP/DGCA	3
DGFP/BST	3
DGB	2
DGCB	2
MEPSIR	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2/20



**Firmin AYESSA**

*[Handwritten mark]*